

## Le dossier de location de **Marie, Jessica et Yvonne**

Un service proposé par Dossierfacile



### Le dossier en un clin d'oeil

Type de dossier

Dossier en colocation

Revenus mensuels nets cumulés

**2516 €**

Leur(s) garant(s)

3 organismes garants

#### Les pièces justificatives de

**Marie Coloc-A**

nicolas+coloca@dossierfacile.fr

- p.4 - Pièce d'identité
- p.6 - Justificatif de situation d'hébergement
- p.7 - Justificatif d'activité professionnelle
- p.8 - Justificatif de ressources
- p.14 - Avis d'imposition

**1100 € net**

#### Les pièces justificatives de son garant

- p.20 - Attestation de garantie

#### Les pièces justificatives de

**Jessica Coloc-C**

nicolas+colocc@dossierfacile.fr

- p.23 - Pièce d'identité
- p.24 - Justificatif de situation d'hébergement
- p.27 - Justificatif d'activité professionnelle
- p.28 - Justificatif de ressources
- p.30 - Avis d'imposition

**1065 € net**

#### Les pièces justificatives de son garant

- p.31 - Attestation de garantie

Le dossier de location de  
**Marie, Jessica et Yvonne**

Un service proposé par  Dossier**facile**

**Les pièces justificatives de**

**Yvonne Coloc-B**

nicolas+colocb@dossierfacile.fr

p.33 - Pièce d'identité

p.35 - Justificatif de situation d'hébergement

p.36 - Justificatif d'activité professionnelle

p.37 - Justificatif de ressources

**351 € net**

p.40 - Avis d'imposition

**Les pièces justificatives de son garant**

p.41 - Attestation de garantie

## Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

### **Le mot du locataire**

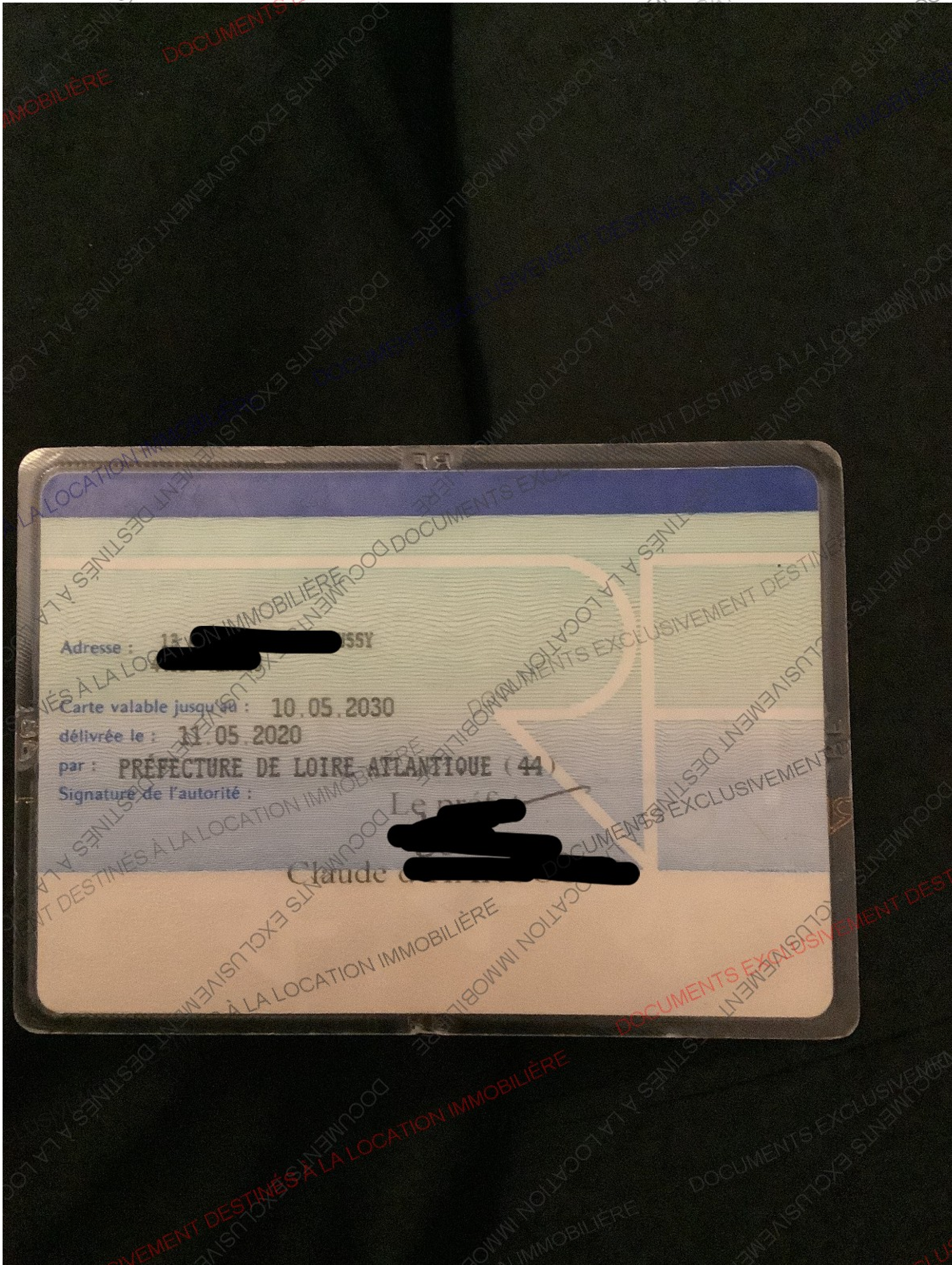


*Je suis très sérieuse, passionnée de littérature, je cherche un logement près de la bibliothèque*



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### La pièce d'identité de Marie





## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### La pièce d'identité de Marie





Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

Le justificatif de situation d'hébergement de Marie

## ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

BURUNDI

Demeurant :

Code postal :

92130

Ville :

ISSY LES MOULINEAUX

Déclare sur l'honneur héberger à titre gratuit à mon domicile ci-dessus mentionné :

M.

Mme

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

29/08/1992

à :

Et ce, depuis

Fait à :

le :

Signature :



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**Le justificatif de situation professionnelle de Marie**



**CERTIFICAT DE SCOLARITÉ**

La Présidente de Sorbonne Université certifie que

**M** [REDACTED]

Id. National : [REDACTED]  
N° étudiant : [REDACTED]  
Né(e) le 20/1 [REDACTED]

est régulièrement inscrit(e) pour l'année universitaire 2022/2023

Diplôme : Licence Sciences de la Vie (mono) ; 2ème année  
Année : L2 Sciences de la Vie mono-disciplinaire  
Composante : Licence Sciences de la vie

Fait à Paris, le 05/03/2023

[REDACTED]

[REDACTED]



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**Le justificatif de ressources n° 1 de Marie**

Eléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Net à payer avant impôt sur le revenu dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie		11.91			622.30	
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux non personnalisé		617.21	0.0000	0.00		
<b>Net payé</b>					<b>622.30</b>	

	Heures	Heures suppl.	Brut	Base S.S.	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Total versé	Allègements
Mensuel	70.10		819.17	819.17	1 584.38	617.21	135.35	962.46	291.62
Annuel	799.29		9 480.03	9 480.03	18 085.65	6 427.76	1 879.53	11 368.06	3 114.20

**BULLETIN DE SALAIRE**

750326

Période : **Novembre 2022**

**AmRest**

047 [REDACTED] CIN

Siret [REDACTED]  
Urssaf [REDACTED]

Matricule : [REDACTED]  
N° SS [REDACTED]  
Iban / RIB [REDACTED]  
Empl [REDACTED]  
Statut professionnel : employé  
Niveau [REDACTED]  
Echelon : [REDACTED]

Madame [REDACTED]

Entrée : [REDACTED]  
Ancienneté : [REDACTED] **17/03/2021**  
Convention collective : **Restauration rapide**



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**Le justificatif de ressources n° 1 de Marie**

Eléments de paie		Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales			
<b>AmRest</b> AmRest OPCO SAS Siret : [REDACTED] Urssaf/Msa : [REDACTED] Matricule : [REDACTED] N° SS : [REDACTED] Iban / Rib : [REDACTED] Emploi : [REDACTED] Statut professionnel : [REDACTED] Niveau : [REDACTED] Echelon : [REDACTED] Entrée : [REDACTED] Ancienneté : [REDACTED] Convention collective : Restauration Rapide									
<b>BULLETIN DE SALAIRE</b> <span style="float: right;">750326</span> Période : <b>Novembre 2022</b>									
Novembre 2022 - période du 17/10/2022 au 13/11/2022 ***** Salaire de base <span style="float: right;">719.55</span>									
Congés payés pris 011122-031122 (3 jours) <span style="float: right;">99.61</span> Congés payés pris 051122-061122 (2 jours) <span style="float: right;">66.41</span> Indemnité congés payés (5 jours) <span style="float: right;">192.51</span> Heures complémentaires majorées 10% <span style="float: right;">42.08</span> Heures complémentaires majorées 25% <span style="float: right;">23.49</span> Prime de coupure <span style="float: right;">3.50</span> Majoration heures de nuit 10 % <span style="float: right;">1.77</span> Indemnité repas second shift > 5h <span style="float: right;">2.29</span> <b>Salaire brut</b> <span style="float: right;"><b>819.17</b></span>									
<b>Santé</b> Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès <span style="float: right;">819.17 7.0000 57.34</span> Complémentaire - Incap. Inval. Décès <span style="float: right;">819.17 0.5000 4.10</span> Complémentaire - Santé <span style="float: right;">7.50 7.50</span> <b>Accidents du travail &amp; mal. professionnelles</b> <span style="float: right;">819.17 1.0600 8.68</span> <b>Retraite</b> Sécurité Sociale plafonnée <span style="float: right;">819.17 6.9000 56.52</span> Sécurité Sociale déplafonnée <span style="float: right;">819.17 0.4000 3.28</span> Complémentaire Tranche 1 <span style="float: right;">819.17 4.0100 32.84</span> <b>Famille</b> <b>Assurance chômage</b> <b>Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.</b> Prévoyance fond HDS Tra <span style="float: right;">819.17 0.0100 0.08</span> Contribution paritarisme <span style="float: right;">819.17 0.0120 0.10</span> Action Sociale FAS/RR <span style="float: right;">819.17 0.0400 0.33</span> CSE - contribution au fonctionnement <span style="float: right;">819.17 0.4000 3.28</span> CSE - Contribution aux activités sociales <span style="float: right;">819.17 0.8000 6.55</span> <b>Autres contributions dues par l'employeur</b> Autres contributions dues par l'employeur <span style="float: right;">819.17 5.3460 43.80</span> Autres contributions dues par l'employeur <span style="float: right;">12.01 8.0000 0.96</span> <b>CSG déduct. de l'impôt sur le revenu</b> <span style="float: right;">816.84 6.8000 55.55</span> <b>CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu</b> <span style="float: right;">816.84 2.9000 23.69</span> <b>Exonérations de cotisations employeur</b> <span style="float: right;">227.72</span> <b>Exonération sociale sur HC/HS</b> <span style="float: right;">65.57 1.3100 -7.42</span> <b>Total des cotisations et contributions</b> <span style="float: right;">171.96</span> Titres-restaurant <span style="float: right;">9.00 3.6500 32.85</span>									
<b>Virement du salaire net le 01/12/2022</b> Prime de salissure <span style="float: right;">61.10 0.1300 7.94</span> Réintégration fiscale <span style="float: right;">7.50</span> Exonération sur HC/HS : montant net fiscal <span style="float: right;">61.19</span> Exonération sur HC/HS : cumul net fiscal annuel <span style="float: right;">1 522.10</span>									
	<b>Heures</b>	<b>Heures suppl.</b>	<b>Brut</b>	<b>Base S.S.</b>	<b>Plafond S.S.</b>	<b>Net imposable</b>	<b>Ch. patronales</b>	<b>Total versé</b>	<b>Allègements</b>
Mensuel									
Annuel									
	<b>Congés N-1</b>	<b>Congés N</b>							



Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

Le justificatif de ressources n° 1 de Marie

**BULLETIN DE PAIE**

[REDACTED]  
 [REDACTED]  
 [REDACTED]  
 SIRET : [REDACTED] IAF : 4719A  
 [REDACTED]

PERIODE DE PAIE DU [REDACTED]  
 N° SECURITE SOCIALE [REDACTED]  
 MATRICULE 0 [REDACTED]

FTB017 - 086 - 0204 0002043000 - 2301

CONSEILLER(E) DE VENTE

STATUT :	Employé	DATE ANC. GROUPE :	11/09/2022	HORAIRE DE REFERENCE	34,67 h / mois
CLASSIFICATION :	[REDACTED]	DATE ENTREE SOCIETE :	11/09/2022	SALAIRE TEMPS PLEIN	1 709,28
		DATE DE SORTIE :		TAUX HORAIRE MOYEN	11,27

Eléments de revenu brut		Quantité	Valeur unitaire	Montant	Part employeur	RELEVÉ DE PRÉSENCE / ABSENCE			
						DATE	THÉO.	TRAV.	ABS
RAP	202212	SALAIRE CONTRACTUEL	1 70928	02286	39075		DIM 01 JAN	8 00	0 00
		PRIME DE BLANCHISSAGE			500		LUN 02 JAN	0 00	0 00
		PRIME REM. VAR. PERF. MENS.			2760		MAR 03 JAN	0 00	0 00
		MAJO. HEURES DIMANCHE 100%	767		8517		MER 04 JAN	0 00	0 00
		MAJO. HEURES DIMANCHE 100%	1600	112706	18033		JEU 05 JAN	0 00	0 00
		SALAIRE BRUT			68885	VEN 06 JAN	0 00	0 00	
Cotisations et contributions sociales		Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	SAM 07 JAN	0 00	0 00	
		SANTÉ			8955	DIM 08 JAN	8 00	8 00	
		Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	68885			LUN 09 JAN	0 00	0 00	
		Complémentaire Santé	3 66600	02610	-957	MAR 10 JAN	0 00	0 00	
		ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	68885		1481	MER 11 JAN	0 00	0 00	
		RETRAITE				JEU 12 JAN	0 00	0 00	
		Sécurité Sociale plafonnée	68885	69000	-4753	VEN 13 JAN	0 00	0 00	
		Sécurité Sociale déplafonnée	68885	04000	-276	SAM 14 JAN	0 00	0 00	
		Complémentaire Tranche 1	68885	41400	-2851	DIM 15 JAN	8 00	8 00	
		FAMILLE	68885		3617	LUN 16 JAN	0 00	0 00	
		ASSURANCE CHOMAGE				MAR 17 JAN	0 00	0 00	
		Chômage	68885		2893	MER 18 JAN	0 00	0 00	
		AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR			3414	JEU 19 JAN	0 00	0 00	
		CSG déductible de l'impôt sur le revenu	69913	68000	-4754	VEN 20 JAN	0 00	0 00	
		CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	69913	29000	-2027	SAM 21 JAN	0 00	0 00	
		TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			-15618	DIM 22 JAN	8 00	8 00	
					33843	LUN 23 JAN	0 00	0 00	
Autres éléments de paie		Quantité	Valeur unitaire	Montant	Part employeur	MAR 24 JAN	0 00	0 00	
RAP	202212	TITRES RESTAURANT	700		-300	450	MER 25 JAN	0 00	0 00
		TITRES RESTAURANT	200	30000	-600	900	JEU 26 JAN	0 00	0 00
						VEN 27 JAN	0 00	0 00	
						SAM 28 JAN	0 00	0 00	
						DIM 29 JAN	8 00	8 00	
						LUN 30 JAN	0 00	0 00	
						MAR 31 JAN	0 00	0 00	

**NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU** 523,67

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 9,81

Impôt sur le revenu		Base	Taux personnalisé	Taux non personnalisé	Montant
	Impôt sur le revenu prélevé à la source - Taux non personnalisé	57527		00000	000

Paiement effectué le 01/02/2023 par VIREMENT **NET A PAYER AU SALAIRE** 523,67

Allègement de cotisations employeur	-53,73
Total versé par l'employeur	973,55







Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

Le justificatif de ressources n° 1 de Marie

**BULLETIN DE PAIE**

████████████████████  
████████████████████  
████████████████████

PERIODE DE PAIE DU 01/11/2022 AU 30/11/2022  
N° SECURITE SOCIAL ██████████  
MATRICULE ██████████

SIRET ██████████  
████████████████████

ETR017 086 0204 0002042000 2211

CONSEILLER(E) DE VENTE

STATUT :	Employé	DATE ANC. GROUPE :	11/09/2022	HORAIRE DE REFERENCE	34,67 h / mois
CLASSIFICATION :	Niveau II Echelon 1	DATE ENTREE SOCIETE :	11/09/2022	SALAIRE TEMPS PLEIN	1 684,00
		DATE DE SORTIE :		TAUX HORAIRE MOYEN	11,10

Éléments de revenu brut		Quantité	Valeur unitaire	Montant	Part employeur	RELEVÉ DE PRESENCE / ABSENCE			
						DATE	THEO.	TRAV.	ABS
RAP	SALAIRE CONTRACTUEL	1 68400	02286	38497		MAR 01 NOV	0 00	0 00	
	PRIME DE BLANCHISSAGE			500		MER 02 NOV	0 00	0 00	
	PRIME REM. VAR. PERF. MENS.			4465		JEU 03 NOV	0 00	0 00	
	MAJO. HEURES DIMANCHE 100%	1600		17766		VEN 04 NOV	0 00	0 00	
	MAJO. HEURES DIMANCHE 100%	1600	111038	17766		SAM 05 NOV	0 00	0 00	
	SALAIRE BRÛT			78994		DIM 06 NOV	8 00	8 00	
						LUN 07 NOV	0 00	0 00	
Cotisations et contributions sociales		Base	Taux salarial	Part salaire	Part employeur	MAR 08 NOV	0 00	0 00	
	SANTÉ					MER 09 NOV	0 00	0 00	
	Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	78994			10270	JEU 10 NOV	0 00	0 00	
	Complémentaire Santé	3 42800	02683	-920	2147	VEN 11 NOV	0 00	0 00	
	ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES	78994			1801	SAM 12 NOV	0 00	0 00	
	RETRAITE					SAM 12 NOV	0 00	0 00	
	Sécurité Sociale plafonnée	78994	69000	-5451	6754	DIM 13 NOV	8 00	8 00	
	Sécurité Sociale déplafonnée	78994	04000	-316	1501	LUN 14 NOV	0 00	0 00	
	Complémentaire Tranche 1	78994	41400	-3270	4645	MAR 15 NOV	0 00	0 00	
	FAMILLE	78994			4147	MER 16 NOV	0 00	0 00	
	ASSURANCE CHOMAGE					JEU 17 NOV	0 00	0 00	
	Chômage	78994			3317	VEN 18 NOV	0 00	0 00	
	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				3882	SAM 19 NOV	0 00	0 00	
	CSG déductible de l'impôt sur le revenu	79759	68000	-5424		DIM 20 NOV	8 00	8 00	
	CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	79759	29000	-2314		LUN 21 NOV	0 00	0 00	
	TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			-17695	38464	MAR 22 NOV	0 00	0 00	
						MER 23 NOV	0 00	0 00	
						JEU 24 NOV	0 00	0 00	
Autres éléments de paie		Quantité	Valeur unitaire	Montant	Part employeur	VEN 25 NOV	0 00	0 00	
	PRIME PARTAGE DE VALEUR			4572		SAM 26 NOV	0 00	0 00	
						DIM 27 NOV	8 00	8 00	
						LUN 28 NOV	0 00	0 00	
						MAR 29 NOV	0 00	0 00	
						MER 30 NOV	0 00	0 00	

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>	<b>658,71</b>
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie	11,33

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source - Taux non personnalisé	65760	00000	000

Paie effectuée le 01/12/2022 par VIREMENT		<b>NET A PAYER AU SALAIRE</b>	
		<b>658,71</b>	
	Allègement de cotisations employeur		-61,62
	Total versé par l'employeur		1112,96



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

Le justificatif de ressources n° 1 de Marie



AmRest OPCO SAS

Siret  
Urssaf / Msa

Matricule  
N° SS  
ban / Rib  
Emploi  
Statut professionnel : **Employé**  
Niveau  
Echelon

Entrée :  
Ancienneté :

Convention collective : **Restauration rapide**

**BULLETIN DE SALAIRE**

750326

Période : **Décembre 2022**

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Total dû				683.87	
Acompte du 14/12/2022			105.00		
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>				<b>578.87</b>	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	13.47				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux non personnalisé	711.81	0.0000	0.00		
<b>Net payé</b>				<b>578.87</b>	

	Heures	Heures suppl.	Brut	Base S.S.	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Total versé	Allègements
Mensuel	69.47		924.71	924.71	1 570.37	711.81	261.41	1 195.16	237.17
Annuel	868.76		10 404.74	10 404.74	19 656.02	7 139.57	2 140.94	12 563.22	3 351.37



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### L'avis d'imposition conforme de Marie

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : [REDACTED]

Référence de l'avis : [REDACTED]  
Adresse d'imposition au 01/01/2021 : [REDACTED]

Numéro FIP : 5 [REDACTED]  
Numéro de rôle : [REDACTED] 016  
Date d'établissement : 26/07/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : [REDACTED]

#### Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

#### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP GRAND LILLE EST  
SAID SECTEUR 1  
175 RUE GUSTAVE DELORY  
CS 71803 59881 LILLE CÉDEX 9

Revenu fiscal de référence : 11 521  
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**L'avis d'imposition conforme de Marie**

**Avis d'impôt établi en 2021**

**Impôt sur les revenus de 2020**

N°fiscal : [REDACTED]

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance [REDACTED]

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	4692	
Autres revenus imposables.....	8109	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	12801	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1280	
Salaires, pensions, rentes nets.....	11521	11521
<b>Revenu brut global.....</b>		<b>11521</b>
<b>Revenu imposable.....</b>		<b>11521</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>		158
Décote.....		- 158
Montant net de votre imposition.....		0
<b>IMPOT NET</b>		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>		
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		
Impôt sur le revenu 2020 du <sup>53</sup> .....		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....		11521
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :		
Plafond total de 2019.....	Déclar. 1	
	8025	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).  
Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**L'avis d'imposition conforme de Marie**

**Avis d'impôt établi en 2021**

N°fiscal [REDACTED]

**Impôt sur les revenus de 2020**

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 12139

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021**

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**L'avis d'imposition conforme de Marie**

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

20-DOC

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : [REDACTED]  
Référence de l'avis : [REDACTED]  
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :  
169 [REDACTED]  
[REDACTED]  
Numéro FIP : [REDACTED] 4 A  
Numéro de rôle : [REDACTED] 016  
Date d'établissement : 26/07/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022  
Identifiant service : [REDACTED]

**Somme qu'il vous reste à payer**

**0 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.**

**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone au 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
SIP GRAND LILLE EST  
SAID SECTEUR 1  
175 RUE GUSTAVE DELORY  
CS 71803  
59881 LILLE CEDEX 9

(Service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : **10 395**  
Nombre de parts : **1,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).



## Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

### L'avis d'imposition conforme de Marie

#### Avis d'impôt établi en 2022

#### Impôt sur les revenus de 2021

N°fiscal [REDACTED]

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant : Nom de naissance [REDACTED]

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Autres revenus imposables.....	11550	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1155	
Salaires, pensions, rentes nets.....	10395	10395
<b>Revenu brut global.....</b>		<b>10395</b>
<b>Revenu imposable.....</b>		<b>10395</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>		19
Décote.....		- 19
Montant net de votre imposition.....		0

<b>IMPOT NET</b>		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0

#### CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> .....		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		

<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....		10395

<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :		
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1	12139
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+	4114

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**L'avis d'imposition conforme de Marie**

**Avis d'impôt établi en 2022**

N°fiscal : XXXXXXXXXX

**Impôt sur les revenus de 2021**

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

**PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022**

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer

0,00%



Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

L'attestation de l'organisme qui se porte garant pour Marie

**Certificat Garantme**

Numéro de certificat [REDACTED]

Vérifier l'authenticité du certificat : [garantme.fr/certificat](https://www.garantme.fr/certificat)

Ce Certificat atteste l'éligibilité du candidat à la Garantie Garantme

**Attention : il ne constitue pas la garantie finale.**

Avant la signature du bail, pour recevoir la garantie finale, suivez les étapes page 2

[+33 1 76 42 08 20](tel:+33176420820)   [bailleur@garantme.fr](mailto:bailleur@garantme.fr)   [www.garantme.fr](https://www.garantme.fr)

### LE LOCATAIRE

#### Informations personnelles

PRÉNOM NOM  
[REDACTED]

STATUT  
**Étudiant**

REVENUS MENSUELS NETS   ÉPARGNE DISPONIBLE  
**NA**   **NA**

ADRESSE  
[REDACTED]

TÉLÉPHONE  
[REDACTED] **729341**

MAIL  
[REDACTED] **om**

#### Documents liés au dossier

CERTIFIÉS NON-MODIFIÉS   VÉRIFIÉ(E)S

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Adresse email
- ✓ Certificat de scolarité

### LE GARANT

#### La Garantie Garantme

PLAFOND DE GARANTIE DES LOYERS PAR LOCATAIRE ÉTUDIANT  
**36 000,00 €**

PLAFOND DE GARANTIE DES LOYERS PAR LOCATAIRE NON-ÉTUDIANT  
**90 000,00 €**

RENOUVELLEMENT  
**Garantie tacitement renouvelable**

COLOCATION  
**Garantie solidaire et indivisible**

PROCÉDURE JURIDIQUE  
**Prise charge par Garantme et l'assureur**


LOYER MENSUEL MAXIMAL POUR LOANE CHATEAU  
**650,00 €** (au-delà veuillez nous contacter)


DATE LIMITE DE SIGNATURE DU BAIL  
**15/05/2023** (au-delà veuillez nous contacter)

DÉLAI DE RÉCEPTION DE LA GARANTIE  
**2 heures** (voir page suivante)

TARIF DE LA GARANTIE  
**3,5%** du montant du loyer payé par le locataire

#### Les assureurs partenaires

  
[www.axa.fr](https://www.axa.fr)

  **Swiss Re**  
[www.seyna.eu/fr](https://www.seyna.eu/fr)   [www.swissre.com](https://www.swissre.com)

Garantme, SAS au capital de 12 001 €, RCS Nanterre Bobigny n°832 523 344 Entreprise régie par le code des Assurances, immatriculée à l'ORIAS ([www.orias.fr](https://www.orias.fr)), n°17006810



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**L'attestation de l'organisme qui se porte garant pour Marie**



## Certificat Garantme

Vérifier l'authenticité du certificat : [garantme.fr/certificat](https://www.garantme.fr/certificat)

**Important :** indemnisation dès le **1er euro d'impayé** et prise en charge de la **procédure juridique**.  
Ce Certificat atteste l'éligibilité du candidat à la Garantie Garantme.

**Attention : il ne constitue pas la garantie finale.**  
Suivez les étapes ci-après.

### COMMENT RECEVOIR LA GARANTIE DANS LA JOURNÉE ?

#### 1 Transmission du projet de bail avant sa signature

Le bailleur ou son mandataire contacte Garantme par e-mail ou téléphone pour poursuivre les démarches. Il peut également directement transmettre un projet de bail, non-signé, à l'adresse [bailleur@garantme.fr](mailto:bailleur@garantme.fr).

#### 2 Paiement des frais Garantme par le locataire

Le locataire s'acquitte de ses frais et signe son contrat Garantme sur [www.garantme.fr](https://www.garantme.fr). La Garantie Garantme est gratuite pour le bailleur et son mandataire.

#### 3 Émission de la garantie par Garantme

En moins de 2 heures, Garantme émet la garantie et la transmet au bailleur ou à son mandataire ainsi qu'au locataire par e-mail.

#### 4 Signature du bail

Le bailleur et le locataire signent le bail sous 15 jours et le renvoient par e-mail à l'adresse [bailleur@garantme.fr](mailto:bailleur@garantme.fr).

### QUEL EST LE PROCESSUS EN CAS D'IMPAYÉ ?

#### 1 10 à 15 jours après la date d'exigibilité du loyer

Le bailleur ou son mandataire déclare le retard de paiement en ligne à l'adresse <https://recouvrement.garantme.fr>.

#### 2 20 à 25 jours après la date d'exigibilité du loyer

Nous transmettons au bailleur la lettre de mise en demeure pré-remplie à envoyer au locataire.

#### 3 35 à 40 jours après la date d'exigibilité du loyer

15 jours après la réception du dossier complet, nous indemnisons le bailleur des charges et loyers impayés. Nous diligents la procédure d'expulsion du locataire.

Un conseiller Garantme est à votre disposition pour plus d'informations

+33 1 76 42 08 20

[bailleur@garantme.fr](mailto:bailleur@garantme.fr)

[www.garantme.fr](https://www.garantme.fr)

Thomas Reynaud  
Président

**Garantme**

SAS au capital de 12 001 €

RCS Bobigny, 832 523 344

Immatriculée à l'ORIAS n° 17006 810

Siège: 9 rue des colonnes, 75002, Paris, France



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### L'attestation de l'organisme qui se porte garant pour Marie

Remettez ce certificat à votre bailleur pour activer la caution Visale.

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle

**VISALE.** FR

CONNECTÉ EMPLOI ET LOGEMENT

**Action Logement** AL  
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

### ACTION LOGEMENT SE PORTE CAUTION Visa n° [REDACTÉ] 5 attribué le 15/02/2023

Action Logement certifie que le(s) candidat(s) mentionné(s) ci-dessous bénéficie(nt) de la garantie Visale :

Prénom : [REDACTÉ]  
Nom : [REDACTÉ]

Ce visa est valable jusqu'au 14/08/2023, pour une signature du bail au plus tard à cette date, pour un loyer mensuel charges comprises d'un montant maximum de :

- 800.00 € en région Île-de-France
- 600.00 € dans le reste de la France

Le contrat de cautionnement du bailleur, qui active sa garantie, doit être souscrit avant la signature du bail. L'entrée dans le logement doit avoir lieu au plus tard le 1er du mois suivant la fin de validité du visa.

Pour Action Logement Services

Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, des salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle, Action Logement a créé la garantie Visale, avec un double objectif : permettre au candidat locataire de renforcer son dossier lors de sa recherche de logement et sécuriser le bailleur lors de la mise en location de son bien.

#### Visale, une garantie

##### COMPLÈTE

- Une couverture en cas :
  - d'impayés de loyers + charges\*
  - de dégradations locatives\*\*
  - de procédures de recouvrement.

##### GRATUITE

Une caution 100% gratuite pour le propriétaire et le locataire.

##### FIABLE

Un locataire certifié par Action Logement, acteur de référence du logement en France depuis 60 ans.

##### SIMPLE

Un site pour réaliser et suivre toutes vos démarches en ligne : de la souscription à la déclaration d'impayés.

#### Bailleur, comment activer votre garantie

C'est rapide ! 5 minutes suffisent !

1

Je me rends sur [visale.fr](http://visale.fr) et crée mon espace bailleur sécurisé

2

Je saisis le numéro de visa figurant en haut de ce document et le nom d'un des cotitulaires

3

J'obtiens mon contrat de cautionnement immédiatement et sans pièce justificative

4

Je signe le bail avec mon futur locataire

5

Je loue mon logement en toute sérénité

Pour plus d'informations, des conseillers sont à votre disposition au 0970 800 800 et sur [visale.fr](http://visale.fr)

\*Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé.

\*\*Prise en charge des dégradations locatives dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé. Visale est un dispositif créé à l'initiative des Partenaires Sociaux d'Action Logement et institué par la convention quinquennale du 02/12/2014. Action Logement, représenté par des employeurs et des salariés, gère paritairement la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) en faveur des entreprises et des salariés. La marque Visale est déposée par l'APAGL pour le compte d'Action Logement. Voir conditions sur le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr).







Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

Le justificatif de situation d'hébergement de Jessica

ESPACIL HABITAT

**Espacil Habitat**  
Groupe ActionLogement

N° CLIENT

CONTACT

Votre agence :  
Questions sur cette facture :

ADRESSE DE LOCATION :

NUMERO DE FACTURE

Montant prélevé le 5 Février 2023

Page 1 / 1

Rennes, le 23 Janvier 2023

**FACTURE 00000001 2023**  
Période du 01/01/2023 au 31/01/2023

LIBELLÉ	MONTANT
REDEVANCE No 03229027010213	488,94
LOYER MOBILIER	27,88
<b>MONTANT DE LA FACTURE</b>	<b>516,82 €</b>

**SITUATION DE VOTRE COMPTE**

LES OPÉRATIONS INTERVENUES APRÈS LE 20/01/2023  
N'APPARAISSENT PAS SUR CE RELEVÉ

DATE	LIBELLÉ	MONTANT
	SOLDE ANTERIEUR AU 20/12/2022	0,00
31/12/2022	APPEL DE LOYER	498,86
05/01/2023	PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	- 498,86
<b>SOLDE AU 20/01/2023</b>		<b>0,00 €</b>

**TOTAL A PAYER 516,82 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ESPACIL HABITAT A DECIDE D'UNE VALORISATION DE VOTRE REDEVANCE DE 3,6 % AU 1ER JANVIER. LES PROVISIONS POUR CHARGES SONT MAINTENUES AU NIVEAU ACTUEL.

N° CLIENT  
191742

516,82 €

Montant prélevé le 05/02/2023

Sur le compte  
Votre Référence Unique de Mandat :



Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

Le justificatif de situation d'hébergement de Jessica

**Espacil Habitat**   
Groupe Actionlogement

N° CLIENT  
**191742**

www.espacil.com  
N° ICS [REDACTED]

**CONTACT**  
Votre agence : [REDACTED]  
Questions sur cette facture : [REDACTED]

**ADRESSE DE LOCATION :**  
[REDACTED] F  
[REDACTED] 13  
[REDACTED] TE

**NUMERO DE FACTURE** [REDACTED]

**Montant prélevé le 5 Mars 2023**

Page 1 / 1

Rennes, le 22 Février 2023

FACTURE 00000002 2023	
Période du 01/02/2023 au 28/02/2023	
LIBELLÉ	MONTANT
REDEVANCE No 03229027010213	488,94
LOYER MOBILIER	27,88
<b>MONTANT DE LA FACTURE</b>	<b>516,82 €</b>

SITUATION DE VOTRE COMPTE		
LES OPÉRATIONS INTERVENUES APRÈS LE 21/02/2023 N'APPARAISSENT PAS SUR CE RELEVÉ		
DATE	LIBELLÉ	MONTANT
	SOLDE ANTERIEUR AU 20/01/2023	0,00
31/01/2023	APPEL DE LOYER	516,82
05/02/2023	PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	- 516,82
<b>SOLDE AU 21/02/2023</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL A PAYER</b>		<b>516,82 €</b>

**N° CLIENT**  
**191742**  
M. FAKHIR YOUSSEF  
APPARTEMENT 0213  
78605 MAISONS-LAFFITTE

**516,82 €**

**Montant prélevé le 05/03/2023**  
Sur le [REDACTED]  
Votre Référence Unique de Mandat : [REDACTED]









Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**Le justificatif de situation professionnelle de Jessica**



### CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

La Présidente de Sorbonne Université certifie que

M. [REDACTED]

Id. National : [REDACTED]

N° étudiant : [REDACTED]

Né(e) le 20/1 [REDACTED]

est régulièrement inscrit(e) pour l'année universitaire [REDACTED]

Diplôme : Licence Sciences de la Vie (mono) ; 2ème année

Année : L2 Sciences de la Vie mono-disciplinaire

Composante : Licence Sciences de la vie

Fait à Paris, le 05/03/ [REDACTED]



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### Le justificatif de ressources n° 1 de Jessica



[REDACTED]  
[REDACTED]

59000 LILLE

VILLENEUVE D ASCQ, le 1 mars 2023

#### Références à rappeler

Numéro Identifiant [REDACTED]

Née le 18 avril 1996

Numéro National d'Identificatio [REDACTED]

Objet : Attestation de paiement délivrée par pole-emploi.fr

Nous demandez une attestation de paiement couvrant la période du 1 avril 2022 au 1 mars 2023.

Le Pôle emploi HAUTS-DE-FRANCE certifie vous avoir versé la somme de 6 499,37 € entre le 6 avril 2022 et le 1 mars 2023.

Le montant versé tient compte des retenues légales et conventionnelles (CSG, RDS, précompte Sécurité Sociale, retraite complémentaire, ...).

Veuillez trouver ci-dessous le détail des 6 derniers paiements :

Nature de l'allocation (*)	Montant net	Dates
RFF	365,28 €	03/10/2022
RFF	685,10 €	02/11/2022
RFF	684,90 €	01/12/2022
RFF	666,42 €	02/01/2023
RFF	712,38 €	01/02/2023
RFF	712,32 €	01/03/2023

Cette attestation authentifie les derniers paiements effectués par Pôle emploi. Elle est réalisée au vu des éléments connus à ce jour, et ne saurait être utilisée à d'autres fins.

Le Directeur

(\*) RFF: Rémunération de Fin de Formation.

POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE  
[REDACTED]



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### Le justificatif de ressources n°2 de Jessica



pôle emploi

[REDACTED]

59000 LILLE

VILLENEUVE D ASCQ, le 1 mars 2023

#### Références à rappeler

Numéro Identifiant [REDACTED]

Née le 18 avril 1996

Numéro National d'Identificatio [REDACTED]

Objet : Attestation de paiement délivrée par pole-emploi.fr

Vous demandez une attestation de paiement couvrant la période du 1 avril 2022 au 1 mars 2023.

Le Pôle emploi HAUTS-DE-FRANCE certifie vous avoir versé la somme de 6 499,37 € entre le 6 avril 2022 et le 1 mars 2023.

Le montant versé tient compte des retenues légales et conventionnelles (CSG, RDS, précompte Sécurité Sociale, retraite complémentaire, ...).

Veuillez trouver ci-dessous le détail des 6 derniers paiements :

Nature de l'allocation (*)	Montant net	Dates
RFF	365,28 €	03/10/2022
RFF	685,10 €	02/11/2022
RFF	684,90 €	01/12/2022
RFF	666,42 €	02/01/2023
RFF	712,38 €	01/02/2023
RFF	712,32 €	01/03/2023

Cette attestation authentifie les derniers paiements effectués par Pôle emploi. Elle est réalisée au vu des éléments connus à ce jour, et ne saurait être utilisée à d'autres fins.

Le Directeur

(\*) RFF: Rémunération de Fin de Formation.

POLE EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**L'avis d'imposition conforme de Jessica**



# AVIS D'IMPOSITION

Jessica Coloc-C nous a indiqué ne pas pouvoir fournir d'avis d'imposition en son nom pour la raison suivante :

je suis encore rattaché au foyer fiscal de mes parents



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### L'attestation de l'organisme qui se porte garant pour Jessica

Remettez ce certificat à votre bailleur pour activer la caution Visale.

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

**Action Logement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

### ACTION LOGEMENT SE PORTE CAUTION Visa n° [REDACTED] attribué le 01/03/2023

Action Logement certifie que le(s) candidat(s) mentionné(s) ci-dessous bénéficie(nt) de la garantie Visale :

Prénom : [REDACTED]  
Nom : [REDACTED]

Ce visa est valable jusqu'au 28/08/[REDACTED] pour une signature du bail au plus tard à cette date, pour un loyer mensuel charges comprises d'un montant maximum de :

- 800.00 € en région Île-de-France
- 600.00 € dans le reste de la France

Le contrat de cautionnement du bailleur, qui active sa garantie, doit être souscrit avant la signature du bail. L'entrée dans le logement doit avoir lieu au plus tard le 1er du mois suivant la fin de validité du visa.

Pour Action Logement Services  
[REDACTED]

Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, des salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle, Action Logement, a créé la garantie Visale, avec un double objectif : permettre au candidat locataire de renforcer son dossier lors de sa recherche de logement et sécuriser le bailleur lors de la mise en location de son bien.

#### Visale, une garantie



##### COMPLÈTE

- Une couverture en cas :
- d'impayés de loyers + charges\*
  - de dégradations locatives\*\*
  - de procédures de recouvrement.



##### GRATUITE

Une caution 100% gratuite pour le propriétaire et le locataire.



##### FIABLE

Un locataire certifié par Action Logement, acteur de référence du logement en France depuis 60 ans.



##### SIMPLE

Un site pour réaliser et suivre toutes vos démarches en ligne : de la souscription à la déclaration d'impayés.

#### Bailleur, comment activer votre garantie

C'est rapide ! 5 minutes suffisent !



Je me rends sur [visale.fr](https://www.visale.fr) et crée mon espace bailleur sécurisé



Je saisis le numéro de visa figurant en haut de ce document et le nom d'un des cotitulaires



J'obtiens mon contrat de cautionnement immédiatement et sans pièce justificative



Je signe le **bail** avec mon futur locataire



Je loue mon logement en toute sérénité

Pour plus d'informations, des conseillers sont à votre disposition au 0970 800 800 et sur [visale.fr](https://www.visale.fr)

Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé.

\*Pris en charge des dégradations locatives dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé. Visale est un dispositif créé à l'initiative des Partenaires Sociaux d'Action Logement et institué par la convention quinquennale du 02/12/2014. Action Logement, représenté par des employeurs et des salariés, gère paritairement la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de l'Construction) en faveur des entreprises et des salariés. La marque Visale est déposée par l'APAGL pour le compte d'Action Logement. Voir les conditions sur le site [www.visale.fr](https://www.visale.fr).



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### L'attestation de l'organisme qui se porte garant pour Jessica

## 5 MINUTES POUR EXPLIQUER VISALE À UN PROPRIÉTAIRE !

### 1. C'EST QUOI VISALE ?

#### Une garantie de loyers 100% gratuite financée par Action Logement,

Action Logement, acteur de référence du logement en France, s'engage à indemniser le propriétaire en cas d'impayés de loyers et de dégradations. Les sommes versées au bailleur sont remboursées par le locataire à Action Logement.



9 BAILLEURS  
BÉNÉFICIAIRES  
SUR 10  
RECOMMANDENT VISALE\*

### 2. ÇA COUVRE QUOI ?

#### Le propriétaire est remboursé chaque mois dès le 1<sup>er</sup> impayé constitué, sans carence

Il est couvert sur toute la durée du bail, dans la limite de 36 mois d'impayés, et jusqu'à 2 mois de loyers et charges en cas de dégradations. L'ensemble des frais de procédure est pris en charge jusqu'à résiliation du bail si nécessaire.

### 3. EN CAS D'IMPAYÉS

#### Dès qu'un impayé est déclaré, le remboursement est traité rapidement si la déclaration est complète

Concrètement comment ça se passe ?

Le propriétaire déclare l'impayé à partir du 2<sup>ème</sup> mois d'incident, sur son compte Visale. Action Logement effectue ensuite le remboursement sur son compte bancaire.

### 4. SES AVANTAGES

#### Le locataire est certifié par Action Logement

Action Logement vérifie l'ensemble des pièces justificatives. Aucun risque lié à la solvabilité d'un garant physique, ni aucune cotisation liée à une assurance payante.

### 5. SIMPLE ET 100% DÉMATÉRIALISÉE

#### Le site visale.fr pour réaliser et suivre toutes les démarches en ligne

Pour activer le contrat de cautionnement (avant la signature du bail), le propriétaire doit s'inscrire au préalable sur [visale.fr](https://visale.fr)

\*Source CREDOC 2020  
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle



Connectez-vous  
sur [visale.fr](https://visale.fr)

VISALE   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### La pièce d'identité de Yvonne





## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### La pièce d'identité de Yvonne





Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

Le justificatif de situation d'hébergement de Yvonne

## ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Demeurant :

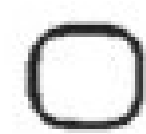
Code postal :

Ville :

Déclare sur l'honneur héberger à titre gratuit à mon domicile ci-dessus mentionné :



M.



Mme

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Et ce, depuis

Fait à :

le :

Signature :



Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

Le justificatif de situation professionnelle de Yvonne





## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### Le justificatif de ressources n° 1 de Yvonne

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



C.R.O.U.S.

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

NOTIFICATION 2022 / 2023

éditée le

Affaire suivie par : le service du Dossier-Social-Étudiant

Votre référence à conserver et à rappeler dans toutes vos correspondances :

Votre INE :

Votre état Civil : M

Adresse postale (votre domicile familial)

Né(e) le : 30-04-2001

Votre nationalité : France

Célibataire

Vos coordonnées :

Monsieur,

**Cette notification indique en page 2 les décisions concernant vos demandes au titre de l'année universitaire. La notice jointe à cet envoi vous indique les éléments essentiels liés à cette notification. Lisez-la et conservez-la soigneusement.**



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### Le justificatif de ressources n° 1 de Yvonne

Revenu brut global 2020 des parents : 21592€

Charges :

A	B						
0	4						

Total charges : 6 dont distance : 2

Études : Etablissement d'inscription  
Licence professionnelle - 3ème année

#### Bourse sur critères sociaux :

Décision définitive : Attribution à l'échelon 4.  
Montant annuel : 4217,00€.

Ce montant est calculé sur la base de 10 mensualités correspondant au montant de votre échelon versées de septembre 2022 à juin 2023.

#### Aide financière exceptionnelle :

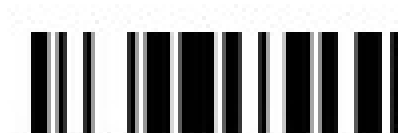
Décision définitive : Attribution aide personnalisée.  
Montant annuel : 100,00€.

Signé : La Rectrice de région académique Sophie BEJEAN



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### Le justificatif de ressources n° 1 de Yvonne



Né(e) le : 30-04-2001

#### CONDITIONS D'ASSIDUITE AUX COURS ET PRESENCE AUX EXAMENS

L'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. De même, notamment dans le cadre des enseignements à distance, l'étudiant doit être inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et rendre tous les devoirs prévus.

En ce qui concerne sa présence aux examens, le titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études.

Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le reversement des sommes indûment perçues.

#### LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez qu'une décision est contestable vous pouvez former :

##### A/ Pour les bourses d'enseignement supérieur :

- 1 Un recours gracieux auprès du recteur compétent, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse (pour les bourses relevant du ministère de la culture et de l'agriculture, ce recours doit être formé auprès du directeur de l'établissement) ;
- 2 Un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur (ou de la culture et ou de l'agriculture, pour les formations relevant de ce dernier), exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse ;
- 3 Un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort du siège de votre région académique, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse ou de la décision rejetant votre recours gracieux ou hiérarchique. Cette dernière décision de rejet peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois) ;
- 4 Vous avez la possibilité d'adresser votre requête au tribunal administratif par voie électronique au moyen de la télé-procédure « Télérecours citoyens » en vous connectant sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A noter :

- \* Si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, le recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de 2 mois à compter de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse.
- \* Un deuxième recours gracieux ou un recours hiérarchique faisant suite à un premier recours gracieux ne prolonge pas à nouveau les délais de recours contentieux.
- \* La décision de rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois). Dans ce cas, vous pouvez attaquer la décision implicite de rejet dans le délai de 2 mois à compter de la naissance de la décision implicite (soit dans un délai de 4 mois à compter de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse).
- \* Dans la mesure où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite, c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la date de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite de rejet pour former un recours contentieux.

##### B/ Pour l'aide à la mobilité master :

- 1 Un recours gracieux auprès du directeur général du CROUS ;
- 2 Un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort du siège de votre région académique, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution ou de la décision rejetant votre recours gracieux. Cette dernière décision de rejet peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois) ;
- 3 Vous avez la possibilité d'adresser votre requête au tribunal administratif par voie électronique au moyen de la télé-procédure « Télérecours citoyens » en vous connectant sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

##### C/ Pour les aides bourses sanitaires et sociales de la Région Normandie :

- 1 Recours sur instruction :  
L'élève ou l'étudiant dispose d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la notification définitive de la bourse du Conseil Régional pour effectuer :
  - \* Un recours gracieux auprès du Président du Conseil Régional adressé par lettre recommandée avec accusé de réception (LR/ACR).
  - \* Un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.En cas de rejet du recours gracieux, l'élève ou l'étudiant dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la notification définitive pour effectuer un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.
- 2 Recours sur recouvrement  
L'étudiant ou l'élève peut adresser un recours gracieux par courrier au Président de la Région qui lui fera part de sa décision par courrier sous un délai de 2 mois.

#### DROIT A L'ERREUR

« L'article 2 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) instaure un « droit à l'erreur » pour les usagers. Ce droit s'applique dès lors qu'une prestation financière est due. Ainsi, il ne peut être infligé une sanction pécuniaire ou la privation d'une prestation due à une personne ayant méconnu pour la première fois une règle applicable à sa situation ou ayant commis une erreur matérielle lors du renseignement de sa situation, dès lors qu'elle aura régularisé sa situation de sa propre initiative ou dans le délai requis après y avoir été invitée. En revanche, ce droit ne s'applique ni aux récidivistes ni aux fraudeurs. Il n'est pas non plus un droit au retard : les retards ou omissions de déclaration dans les délais prescrits n'entrent pas dans son champ d'application »



Le dossier de **Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B**

**L'avis d'imposition conforme de Yvonne**



# AVIS D'IMPOSITION

Yvonne Coloc-B nous a indiqué ne pas pouvoir fournir d'avis d'imposition en son nom pour la raison suivante :

je suis encore rattaché au foyer fiscal de mes parents



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### L'attestation de l'organisme qui se porte garant pour Yvonne

Remettez ce certificat à votre bailleur pour activer la caution Visale.

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

**Action Logement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

### ACTION LOGEMENT SE PORTE CAUTION Visale [REDACTED] attribué le 27/02/2023

Action Logement certifie que le(s) candidat(s) mentionné(s) ci-dessous bénéficie(nt) de la garantie Visale :

Prénom 1 : [REDACTED] Prénom 2 : [REDACTED]  
Nom 1 : [REDACTED] Nom 2 : [REDACTED] et

Ce visa est valable jusqu'au 26/08/2023, pour une signature du bail au plus tard à cette date, pour un loyer mensuel charges comprises d'un montant maximum de :

- 800.00 € en région Ile-de-France
- 600.00 € dans le reste de la France

Le contrat de cautionnement du bailleur, qui active sa garantie, doit être souscrit avant la signature du bail. L'entrée dans le logement doit avoir lieu au plus tard le 1er du mois suivant la fin de validité du visa.

Pour Action Logement Services  
[REDACTED]

Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, des salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle, Action Logement, a créé la garantie Visale, avec un double objectif : permettre au candidat locataire de renforcer son dossier lors de sa recherche de logement et sécuriser le bailleur lors de la mise en location de son bien.

#### Visale, une garantie



##### COMPLÈTE

Une couverture en cas :  
- d'impayés de loyers + charges  
- de dégradations locatives\*\*  
de procédures de recouvrement.



##### GRATUITE

Une caution 100% gratuite pour le propriétaire et le locataire.



##### FIABLE

Un locataire certifié par Action Logement, acteur de référence du logement en France depuis 60 ans.



##### SIMPLE

Un site pour réaliser et suivre toutes vos démarches en ligne : de la souscription à la déclaration d'impayés.

#### Bailleur, comment activer votre garantie

C'est rapide ! 5 minutes suffisent !

1

Je me rends sur [visale.fr](https://visale.fr) et crée mon espace bailleur sécurisé

2

Je saisis le numéro de visa figurant en haut de ce document et le nom d'un des cotitulaires

3

J'obtiens mon contrat de cautionnement immédiatement et sans pièce justificative

4

Je signe le **bail** avec mon futur locataire

5

Je loue mon logement en toute sérénité

Pour plus d'informations, des conseillers sont à votre disposition au 0970 800 800 et sur [visale.fr](https://visale.fr)

Dans la limite de 24 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé.

\*Prise en charge des dégradations locatives dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé. Visale est un dispositif créé à l'initiative des Partenaires Sociaux d'Action Logement et institué par la convention quinquennale du 02/12/2014. Action Logement, représenté par des employeurs et des salariés, gère paritairement la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) en faveur des entreprises et des salariés. La marque Visale est déposée par l'APAGL pour le compte d'Action Logement. Voir les conditions sur le site [www.visale.fr](https://www.visale.fr).



## Le dossier de Marie Coloc-A, Jessica Coloc-C et Yvonne Coloc-B

### L'attestation de l'organisme qui se porte garant pour Yvonne

## 5 MINUTES POUR EXPLIQUER VISALE À UN PROPRIÉTAIRE !



### 1. C'EST QUOI VISALE ?

**Une garantie de loyers 100% gratuite financée par Action Logement,**

Action Logement, acteur de référence du logement en France, s'engage à indemniser le propriétaire en cas d'impayés de loyers et de dégradations. Les sommes versées au bailleur sont remboursées par le locataire à Action Logement.



**9 BAILLEURS  
BÉNÉFICIAIRES  
SUR 10  
RECOMMANDENT VISALE\***

### 2. ÇA COUVRE QUOI ?

**Le propriétaire est remboursé chaque mois dès le 1<sup>er</sup> impayé constitué, sans carence**

Il est couvert sur toute la durée du bail dans la limite de 36 mois d'impayés, et jusqu'à 2 mois de loyers et charges en cas de dégradations. L'ensemble des frais de procédure est pris en charge jusqu'à résiliation du bail si nécessaire.

### 3. EN CAS D'IMPAYÉS

**Dès qu'un impayé est déclaré, le remboursement est traité rapidement si la déclaration est complète**

Concrètement comment ça se passe ?

Le propriétaire déclare l'impayé à partir du 2<sup>ème</sup> mois d'incident, sur son compte Visale. Action Logement effectue ensuite le remboursement sur son compte bancaire.

### 4. SES AVANTAGES

**Le locataire est certifié par Action Logement**

Action Logement vérifie l'ensemble des pièces justificatives. Aucun risque lié à la solvabilité d'un garant physique, ni aucune cotisation liée à une assurance payante.

### 5. SIMPLE ET 100% DÉMATÉRIALISÉE

**Le site visale.fr pour réaliser et suivre toutes les démarches en ligne**

Pour activer le contrat de cautionnement (avant la signature du bail), le propriétaire doit s'inscrire au préalable sur [visale.fr](https://visale.fr)

\*Source CREDOC 2020

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle.



Connectez-vous  
sur [visale.fr](https://visale.fr)

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE